



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Guide du fonctionnaire stagiaire du second degré

Enseignant, professeur documentaliste ou CPE

Année 2017-2018

**Académie de Lille
ESPE Lille Nord de France**

Sommaire

PRÉAMBULE	5
ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE	7
LES JOURNÉES D'ACCUEIL ET DE PRE-RENTRÉE	9
ORGANISATION DES JOURNÉES DE FORMATION EN BASSIN	10
TEMPS FORTS DU PARCOURS DE FORMATION DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE M2 OU DU	11
LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	12
RÔLE DU TUTEUR TERRAIN	19
RÔLE DU TUTEUR OU DU RÉFÉRENT ESPE	19
RÔLE DES DIFFÉRENTS AVIS DANS LA PROCÉDURE DE TITULARISATION	19
RAPPORT D'ETAPE 1 (sauf CPE et DOCUMENTALISTE).....	21
BILAN DE LA FORMATION (sauf CPE et DOCUMENTALISTE).....	27
RAPPORT D'ETAPE 1 - CPE	33
BILAN DE LA FORMATION - CPE	39
RAPPORT D'ETAPE 1 - DOCUMENTALISTE	45
BILAN DE LA FORMATION - DOCUMENTALISTE	53
ANNEXE 1 : FICHE D'AUTOPOSITIONNEMENT DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE	61
ANNEXE 2 : LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ EN CAS DE DIFFICULTÉS	64
ANNEXE 3 : UTILISATION DU E-PORTFOLIO	66
ANNEXE 4 : EXEMPLE DE BULLETIN DE VISITE DU TUTEUR ESPE en attente	67



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



PRÉAMBULE

La Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n° 2013-595 du 8 juillet 2013, publiée au Journal officiel du 9 juillet 2013, a fait de la formation des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation une priorité pour combattre les inégalités sociales et territoriales à l'œuvre au sein du système éducatif. Elle s'est traduite par l'ouverture d'une École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) dans chaque académie à la rentrée 2013. L'ESPE Lille Nord de France est ainsi chargée, dans l'Académie de Lille, de la mise en place de la nouvelle formation en alternance des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation. Selon le cadre national des **formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »**, fixé par l'Arrêté du **27 août 2013**, les étudiants et fonctionnaires stagiaires y reçoivent une formation à la fois théorique et pratique, conjuguant formation universitaire et mise en situation professionnelle, leur permettant d'entrer progressivement dans le métier et d'y acquérir une culture professionnelle commune.

Les étudiants admis aux concours intègrent à la rentrée suivante le cursus « alternance-éducation nationale » et obtiennent donc le statut de fonctionnaires stagiaires. Cette nouvelle année est l'occasion d'une poursuite de la professionnalisation sur le terrain et à l'ESPE. Chaque fonctionnaire stagiaire est **accompagné tout au long de l'année par deux tuteurs qui travaillent en collaboration : un tuteur de terrain**, au sein de l'école ou de l'établissement d'affectation, et un **tuteur universitaire** au sein de l'ESPE. Savoirs universitaires et pratiques professionnelles se nourrissent les uns des autres dans le contexte de l'école ou de l'établissement, lieux de formation à part entière. Le double tutorat, comme la nécessité d'ancrer sa réflexion dans les enjeux éducatifs posés par le lieu où l'on enseigne, révèle particulièrement la logique d'alternance intégrative de la formation. Le professeur stagiaire est inséré dans une communauté éducative, qui participe aussi de sa formation en partageant avec lui ses problématiques professionnelles. La prise en compte de la continuité du parcours de l'élève permet enfin d'investir des éléments essentiels de la culture commune à acquérir. Dans ce contexte d'exercice, le fonctionnaire stagiaire pourra construire les niveaux attendus de compétences définies dans le référentiel des compétences professionnelles.

ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République. »

Introduit par la loi d'orientation de 2005, cet article L111-1 du code de l'Éducation rappelle que les métiers de l'Éducation conservent une dimension singulière. Loin de se limiter, comme l'exprimait déjà Condorcet en 1790, à « *l'enseignement des vérités de fait et de calcul* », l'École de la République a en effet depuis toujours l'ambition de faire partager aux élèves un socle de valeurs. Si cette mission pose la question de l'éthique et de la déontologie des personnels, c'est parce qu'elle touche à l'identité et à la liberté en constitution des élèves qui sont confiés à ces derniers. En ce sens, l'Éducation nationale n'est pas seulement un service public mais bien une Institution ; **la rejoindre, c'est en accepter et en assumer la dimension morale.**

Pour chaque personnel, cette dimension est double : elle renvoie à la fois à des valeurs qui conduisent son action (l'éthique professionnelle) et à des normes qui l'encadrent (les règles, les principes, les obligations...). L'éthique ne renvoie pas aux convictions personnelles des personnels mais aux valeurs communes dont l'Institution peut légitimement attendre l'intériorisation par chacun de ses membres.

Il s'agit pour chacun d'adopter et de **faire vivre l'idéal humaniste et républicain** qui organise et donne sens à notre action collective. On ne saurait le détailler de façon exhaustive ici. On peut en résumer l'essence en se référant aux valeurs rappelées à la faveur de la mobilisation renforcée de l'École et figurant explicitement dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de juillet 2013 : « *le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des dignités des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité* ».

La liberté de conscience, c'est la possibilité pour chacun d'adhérer aux conceptions philosophiques, politiques, religieuses... de son choix. Elle est **le droit fondamental pour tout individu de choisir les valeurs, les principes, les idées qui régiront sa vie. Elle circonscrit strictement l'action des personnels et leur impose un** devoir de neutralité dont il ne saurait s'affranchir.

Cette liberté, à la construction de laquelle l'École contribue, est indissociable de **l'égalité**. C'est en effet parce que les hommes sont libres qu'ils peuvent se considérer égaux. Le respect de l'égalité des dignités des êtres humains, c'est en particulier le **refus de toutes les discriminations, l'impartialité** et l'attachement au **principe d'éducabilité** qui conduit à refuser toute forme de déterminisme et d'assignation.

Il s'ensuit que les personnels s'interdisent d'inculquer les « valeurs républicaines » aux élèves comme un corpus idéologique particulier alors qu'elles ont une portée universelle. **La laïcité** fournit le cadre permettant le déploiement d'une pédagogie de ces valeurs. Principe d'organisation républicain, la laïcité se traduit en effet au premier chef par **l'obligation de neutralité** imposée aux personnels. Ces derniers ne peuvent pas, dans l'exercice de leur métier, manifester leurs convictions partisans, philosophiques et/ou religieuses. Ils ont également l'obligation de respecter une **égalité de traitement** entre les usagers, dont les convictions affichées ou non ne doivent avoir aucune influence sur le service qui leur est rendu. En ce sens, liberté, égalité et laïcité sont indissociables. Mais la laïcité n'est pas l'abstention philosophique : elle renferme en réalité une conception sur l'indépendance et la capacité de la raison humaine. Son objet est d'assurer aux élèves un cadre apaisé et neutre, propice aux apprentissages, à l'écart du prosélytisme sous toutes ses formes de façon à leur permettre de construire leur personnalité et leur rapport à la Raison.

Les personnels se voient confier la triple mission de :

- garantir les valeurs de la République,
- **faire connaître ces dernières,**
- **les faire partager.**

C'est la raison pour laquelle ils sont astreints à un **devoir d'exemplarité** qui leur impose d'adopter une attitude excluant à la fois l'acceptation du relativisme et l'affirmation du dogmatisme, tous deux stériles. L'exercice du métier suppose à la fois une **capacité de discernement** et une compréhension du sens des valeurs qui le fondent et de leur interrelations. Les fonctionnaires de l'Éducation nationale doivent ainsi développer une **éthique de la responsabilité et une discipline** sans lesquelles il ne saurait y avoir de succès. Par leur **probité**, ils préservent les valeurs qu'ils incarnent et cherchent à faire partager de toute dégradation. Fonctionnaires, ils inscrivent leurs actions dans le respect du **droit** (pensons à la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires par exemple) **et** dans un **cadre collectif hiérarchisé** qui les libère de leur propre subjectivité et leur assure une cohérence d'ensemble **au service de l'intérêt des élèves.**

Les exigences du métier sont certes fortes. Elles en font la grandeur. Le poids du quotidien peut nous inciter à rejeter cette dimension morale au profit d'un confortable accommodement avec la facilité. Ce serait renier notre identité professionnelle et perdre le sens de notre action. Il n'est jamais inutile dans ces moments-là de se souvenir de la belle formule qu'adressa Jean Jaurès à la jeunesse en 1903 : aujourd'hui comme hier, le courage, c'est « *aller vers l'idéal et comprendre le réel* ».

LES JOURNÉES D'ACCUEIL ET DE PRE-RENTRÉE

➤ Au cours de la semaine précédant la rentrée

Tous les professeurs stagiaires sont invités à participer à l'accueil académique organisé par les services rectoraux et l'ESPE conjointement, **du lundi 28 août au jeudi 31 août 2017 inclus**.

Un courriel d'invitation à consulter le site académique vous est adressé par la Dafop, après la mi-août.

En effet, des Informations précises sont disponibles sur le site de l'Académie de Lille grâce au lien suivant : <http://www1.ac-lille.fr/cid91375/accueil-des-professeurs-stagiaires.html>

Cet accueil se décline comme suit :

- une **journée d'accueil académique et institutionnel**, intégrant une formation « Éthique, Déontologie et Valeurs de la République » à Lille ou Arras, selon votre département d'affectation, le lundi 28 août 2017.
- une **journée d'accueil ESPE**, à Lille ou Arras, selon votre département d'affectation, le mardi 29 août 2017.
- une **journée de rencontre avec vos tuteurs et les inspecteurs** :
 - ✓ pour les **stagiaires à mi-temps, le mercredi 30 août 2017**, qui se déroulera selon les disciplines dans des sites différents (consulter les informations disponibles sur le site académique).
 - ✓ pour la plupart des professeurs **stagiaires à temps plein, le jeudi 31 août** au Lycée Valentine Labbé
 - ✓ 41 rue Paul Doumer à La Madeleine-Lille (ils ne sont donc pas concernés par la journée du 30 août).

Attention, des cas particuliers peuvent se présenter selon les disciplines.
N'hésitez pas à consulter le site académique.

➤ La pré rentrée des enseignants

Vous participerez à la journée de pré-rentree du lundi 31 août 2016, ce sera l'occasion de rencontrer vos collègues, de prendre connaissance de vos classes, des projets pédagogiques, du projet d'établissement.

➤ Cadre général concernant le stagiaire

- **Quotités de service**
 - ✓ Les professeurs stagiaires à mi-temps effectuent un service de 8 à 10 heures en établissement, pour les professeurs certifiés et les professeurs de lycées professionnels, 7 à 9h, pour les agrégés
 - ✓ Les lauréats de l'agrégation d'EPS effectuent un service de 7 à 8 heures d'enseignement + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire
 - ✓ Les lauréats du CAPEPS effectuent un service de 8 à 9 heures d'enseignement +3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire
 - ✓ Les stagiaires de la filière documentation et de la filière éducation effectuent un service de 18 heures.
- **Formation au cours de l'année**

Les stagiaires lauréats du concours et préparant leur M2 ou leur DU Entrer, Poursuivre ou Conforter son entrée dans le métier, suivent une formation au sein de l'ESPE et se trouvent hors de leur établissement deux jours par semaine. Le chef d'établissement doit veiller à construire l'emploi du temps de ces professeurs stagiaires afin qu'ils puissent suivre ces formations obligatoires.

Ces professeurs stagiaires sont à l'ESPE :

- **les mardis et jeudis pour l'EPS**
- **les mercredis et jeudis pour les autres disciplines et fonctions ou métiers (CPE)**

Il n'y a **pas de contraintes d'emploi du temps** liées aux **formations ESPE** pour les **stagiaires temps plein** en DU Enrichir

A noter :

- Les professeurs-stagiaires, quelque soit leur statut, n'ont pas accès aux stages à public volontaire. Il n'est donc pas utile qu'ils candidatent au PAF à PV.
- Les professeurs-stagiaires inscrits à l'ESPE sur les Parcours suivants : DU Poursuivre, Enrichir et Conforter son entrée dans le métier, ont accès à un stage de 18h à public désigné, piloté par les corps d'inspection. Ils seront donc désignés et conviés à cette formation.

ORGANISATION DES JOURNÉES DE FORMATION EN BASSIN

➤ Les formations en bassin

Elles sont organisées par bassin et animées conjointement par des formateurs de l'ESPE, des chefs d'établissement référents formateurs, des représentants des corps d'inspection du premier comme du second degré et des équipes de circonscription du premier degré.

Calendrier

Au second semestre, dans le cadre du Master et des *DU Entrer directement et Enrichir*, deux temps de formation de 6h seront organisés autour des compétences suivantes :

- le jeudi 18 janvier 2018 : « Accompagner les élèves dans leurs parcours de formation »
- le jeudi 1^{er} février 2018 : « Coopérer au sein d'une équipe »

Au dernier semestre mais cette fois *uniquement pour les stagiaires relevant des deux DU Poursuivre et Conforter son entrée dans le métier*, une journée de formation en bassin sera proposée :

- Le jeudi 29 mars 2018 sur le thème de la découverte du bassin

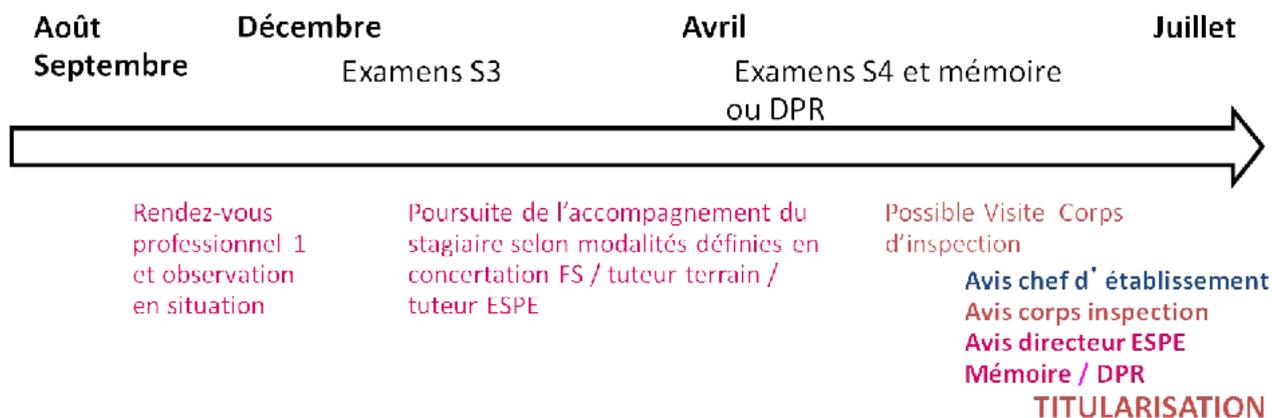
Les modalités ainsi que le contenu de ces formations seront précisés au cours du mois d'octobre 2017 dans le cadre de réunions de groupes de travail dans les bassins d'éducation.

Evaluation de la formation en bassin

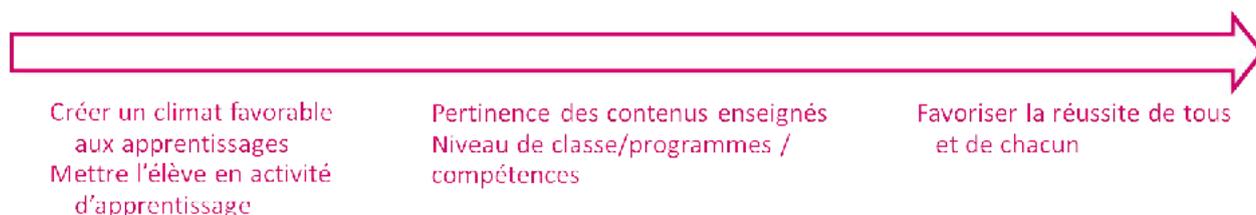
Le dossier réalisé dans le cadre de l'évaluation de l'UE4 du Master porte sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet interdisciplinaire en établissement et sera à ce titre présenté au chef d'établissement par le fonctionnaire stagiaire. Il en est de même de l'une des analyses menées dans le cadre du Dossier Professionnel Réflexif,

TEMPS FORTS DU PARCOURS DE FORMATION DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE

M2 OU DU



Stratégie de formation de la 2^{ème} année de master ou de l'année de DU



Votre formation pour l'année scolaire 2017-2018

des éléments de culture disciplinaire et didactique

des éléments de culture professionnelle partagée

la recherche

l'analyse réflexive des pratiques

des visites

des entretiens de positionnement

en lien avec la construction des compétences professionnelles

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

L'ensemble du dispositif de formation et ses acteurs, en établissement comme en ESPE, permettent de construire des compétences professionnelles d'ordre éducatif, pédagogique, disciplinaire, didactique et institutionnel en initiant progressivement le fonctionnaire stagiaire à toutes les composantes du métier d'enseignant ou de personnel d'éducation.

La formation en master ou en DU permet au fonctionnaire stagiaire de renforcer les aspects professionnalisant de la formation universitaire en favorisant l'entrée dans le métier. Elle conduit également le fonctionnaire stagiaire à acquérir une meilleure connaissance des établissements scolaires tout en s'appropriant des pratiques pédagogiques variées et adaptées aux différents environnements et publics scolaires. Elle permet également de s'approprier les compétences liées à une posture réflexive sur l'exercice de son métier, en s'initiant notamment à des travaux de recherche liés aux dimensions des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Le fonctionnaire stagiaire construit ainsi progressivement les compétences professionnelles indispensables à l'exercice de son futur métier d'enseignant, de professeur documentaliste, de conseiller principal d'éducation.

Le fonctionnaire stagiaire, enseignant, professeur documentaliste ou CPE, est accompagné par plusieurs acteurs de formation : le chef d'établissement, un tuteur universitaire issu de l'ESPE et le tuteur terrain.

Le développement des compétences professionnelles se poursuivra les années suivant la titularisation dans un processus de formation continuée.

Remarque : La formation en établissement est préparée et exploitée dans le cadre des Unités d'enseignement des Masters MEEF ou du Parcours adapté dans lequel le stagiaire est inscrit.

Afin de vous aider dans votre construction professionnelle, les compétences telles qu'elles sont énoncées dans le référentiel de compétences paru au Journal officiel du 18 juillet 2013, sont indiquées dans les encadrés bleu ci-dessous et mises en relation avec l'accompagnement mené par votre tuteur terrain durant la totalité de l'année scolaire, en lien avec le tuteur ESPE.

Sont ainsi définies :

CC1 à CC14 les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation.

P1 à P5 : les compétences communes à tous les professeurs

D1 à D4 : les compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

C1 à C8 : les compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

➤ Votre service et vos obligations

Vous venez d'être nommé(e) professeur ou CPE en EPLE dans l'Académie de Lille.

Vous y exercerez vos fonctions pour la durée de l'année scolaire.

Comme un titulaire, vous êtes placé(e) sous la responsabilité de chef d'établissement. Il est donc votre interlocuteur privilégié, vos démarches administratives doivent respecter la voie hiérarchique et passer par celui-ci.

Vos droits et obligations sont ceux d'un titulaire.

Vos obligations sont d'abord celles de tout fonctionnaire :

- l'obligation d'assiduité dans l'établissement
- l'obligation d'effectuer le travail demandé et de consacrer l'intégralité de votre activité professionnelle aux tâches qui vous sont confiées
- l'obligation de discrétion professionnelle
- le devoir de neutralité

Vos obligations sont aussi celles d'un stagiaire de la fonction publique :

- vous devez accomplir la totalité de la période de stage. Les longs congés font donc l'objet d'une prolongation de stage l'année suivante et de ce fait un report de la titularisation
- vous devez obligatoirement participer aux journées de formation en ESPE

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

CC 1. Faire partager les valeurs de la République ; CC 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

➤ Faire connaissance avec l'établissement et la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ; 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

10. Coopérer au sein d'une équipe ; 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

C'est au moment de la rentrée que votre tuteur a un impact fort sur la suite de l'année. Il s'agit avant tout de vous rassurer et de favoriser votre intégration dans l'établissement. Il pourra notamment :

- Présenter l'établissement et son réseau :
 - ✓ l'équipe de direction
 - ✓ les acteurs de la vie scolaire
 - ✓ le personnel de l'administration (gestionnaire, secrétaires)
 - ✓ les équipes éducatives, pédagogiques, disciplinaires et inter degrés
 - ✓ le règlement intérieur de l'établissement ; le projet d'établissement, le contrat d'objectifs, le contrat de réseau le cas échéant
 - ✓ le Centre de Documentation et d'Information ou 3C
 - ✓ les locaux d'enseignement
 - ✓ le fonctionnement de l'établissement (gestion des classes pupitres, laboratoire, ...)
 - ✓ les spécificités de l'établissement (internat, options, demi-pension, clubs, associations ...)

Si le tuteur est affecté dans un établissement différent de celui de son stagiaire, cet accueil peut se faire en lien avec le chef d'établissement du stagiaire.

- Rappeler au besoin :
 - ✓ les programmes officiels
 - ✓ les sites officiels (le ministère de l'Education Nationale, Eduscol, le site académique, le réseau CANOPE...)
 - ✓ les sites pédagogiques
- Présenter les outils pédagogiques :
 - ✓ les manuels scolaires en usage dans l'établissement, les matériels disponibles et les installations
 - ✓ le site web de l'établissement, l'Espace Numérique de Travail le cas échéant
- Aider à la réalisation de tâches administratives par la connaissance des démarches appropriées, des exigences propres au métier, des obligations réglementaires et textes de références

➤ S'autopositionner régulièrement sur la maîtrise des compétences

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Afin d'entrer de manière active et dynamique dans votre année de formation professionnelle par l'alternance, il vous importe de vous approprier au plus tôt le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation et de vous interroger sur le degré de maîtrise que vous pensez déjà avoir atteint pour mieux définir votre projet de formation. Le tuteur terrain, tout comme le chef d'établissement et le tuteur universitaire, vous accompagnent tout au long de l'année. Une fiche d'auto positionnement (cf Annexe 1) vous permet de garder trace de l'évolution de votre réflexion au fil de l'année.

Il est aussi nécessaire de vous approprier le fonctionnement de la plate-forme Mahara (cf. Annexe 3) pour vous permettre de vous évaluer au regard des compétences du référentiel métier en début d'année comme en cours d'année. Un tutoriel est disponible à partir du lien : <http://www.espe-Inf.fr/spip.php?article378>

➤ **Améliorer progressivement la prise en charge et l'accueil d'élèves en groupe classe ou en autonomie**

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la République ; 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ; 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

Votre tuteur terrain vous aidera à :

- accompagner votre changement de posture en prenant en compte la construction progressive de vos acquis personnels et le référentiel de compétences
- adopter une posture d'adulte référent dans l'établissement : asseoir une autorité bienveillante avec les élèves, instaurer une relation pédagogique et /ou éducative fondée sur le respect mutuel
- vous approprier les obligations déontologiques (éthique et valeurs de la République) et réglementaires du professeur et du CPE (ponctualité, contrôle des absences, connaissance et respect du règlement intérieur...)

➤ **Élaborer vos premières interactions avec vos collègues**

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ; P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ; P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

Avec votre tuteur terrain vous pourrez :

- progresser dans l'appropriation de l'espace de la classe et/ou l'espace documentaire du CDI dédié aux séances pédagogiques
- si vous êtes stagiaire CPE, privilégier les compétences professionnelles liées à la contribution au bon fonctionnement de l'EPL, à la sécurité des élèves, au respect du règlement intérieur, au suivi des élèves notamment au niveau de l'assiduité...
- prévoir un temps d'analyse des premières séances (professeur, professeur documentaliste, CPE) ou moments d'exercice professionnel

➤ **Construire la première séquence, la première intervention**

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; 4. Prendre en compte la diversité des élèves ; 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation ; 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ; 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ; P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement ; C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement ; C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

Les temps de travail avec votre tuteur terrain vous permettront de :

- fixer les objectifs des séances d'ordre didactique, méthodologique, et préciser les démarches d'apprentissage (aide à la construction de la première séance : contenus scientifiques ou technologiques, mise au travail des élèves, consignes, trace écrite, moyens matériels...)
- organiser les différents temps de la séance en classe, dans les installations (sportives, ateliers...) ou au CDI/3C : accueil des élèves, présentation aux élèves, énoncé des objectifs, organisation du travail des élèves, suivi et contrôle des activités, utilisation des outils d'apprentissage (le tableau, le numérique...), modalités d'évaluation...
- élaborer le dispositif didactique : objectif général de la séquence et objectifs des différentes séances, connaissances scientifiques mobilisées, pré-requis, évaluation diagnostique, gestion du temps, stratégies d'apprentissage (cours théorique, TP, TD...), activités des élèves...
- prendre en compte les spécificités des élèves, l'hétérogénéité
- vous familiariser en amont avec les ressources et l'espace documentaires afin d'y adosser ses pratiques pédagogiques
- prendre en compte les spécificités : de l'établissement (internat, options, demi-pension, clubs, associations...), du service vie scolaire, du règlement intérieur

➤ **Définir avec le tuteur terrain les modalités de votre accompagnement**

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

10. Coopérer au sein d'une équipe ; 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative

C8. Travailler dans une équipe pédagogique

Le tuteur terrain vous accompagne dans l'analyse réflexive de votre pratique. A cet effet, il pense à :

- varier les thèmes et /ou objectifs des temps de visite d'observation du stagiaire par le tuteur et vice versa : les séances observées, les activités pédagogiques et/ou éducatives (scénarios pédagogiques, mises en activité, en réflexion des élèves, questionnement du professeur, du professeur documentaliste ou du CPE, documents à destination des élèves, utilisation des ressources, gestion des groupes...), les activités de gestion et de communication
- contractualiser un calendrier de visites afin de répondre à vos demandes particulières et vos besoins et de définir les temps d'échanges et de régulation : fréquence, thèmes abordés, préconisations... Ces temps favorisent les prises de distance du stagiaire et permettent de formaliser les conseils ainsi que les attentes pour construire progressivement une analyse réflexive de ses pratiques pédagogiques et professionnelles
- cibler les compétences à travailler et établir un plan d'action hiérarchisant les priorités et permettant les acquisitions en lien avec le référentiel de compétences
- envisager un étayage à la préparation des séances ou des temps d'exercice professionnel. Il ne s'agit toutefois pas de modéliser les pratiques mais d'amener le professeur, le professeur documentaliste, le CPE à se questionner sur les aspects pratiques (choix des situations, des supports, des manuels, des ressources, des outils numériques) et organisationnels des séances ou moments d'exercice professionnel (programmation, planification des activités...). Un accompagnement aux volets gestion et communication peut être effectué pour les professeurs documentalistes stagiaires et les CPE. Des repères à la construction de la relation éducative peuvent être posés avec les CPE stagiaires
- proposer des temps d'observation dans les classes d'autres enseignants, CPE ou professeurs documentalistes au sein de l'établissement pour diversifier le regard du stagiaire sur les pratiques

➤ **Mettre en œuvre l'enseignement ou l'action éducative**

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ; P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ; P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information ; D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves

C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif ; C 7. Participer à la construction des parcours des élèves

Les temps de travail concertés avec votre tuteur portent entre autres sur :

- l'appropriation circonstanciée des instructions officielles et des textes institutionnels de référence (Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; CECRL)
- la définition des objectifs d'apprentissage et d'évaluation
- l'organisation des séquences/séances
- la régulation du travail des élèves
- la planification du travail personnel hors de la classe, dans l'établissement et hors établissement
- la prise en compte des différentes missions du CDI/3C (accueil, information, formation, communication)
- l'utilisation du numérique, de l'ENT

➤ **Analyser les aspects didactiques et pédagogiques des enseignements**

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; 4. Prendre en compte la diversité des élèves

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

10. Coopérer au sein d'une équipe

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ; P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves

C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative

Le tuteur terrain peut vous aider à vous interroger sur :

- les interactions entre votre discipline d'exercice (ou votre domaine d'exercice) et les autres dans le cadre des réformes et évolutions liées aux contextes d'enseignements et aux contenus des programmes et référentiels
- la diversification des démarches et des outils
- la différenciation pédagogique
- le rôle du Centre de Documentation et d'Information dans l'EPL et les différentes missions du professeur documentaliste
- la gestion de la classe au quotidien
- l'insertion des projets de classe dans l'enseignement
- son implication dans le fonctionnement de l'établissement
- l'encouragement à la participation des élèves aux instances représentatives
- l'accompagnement des élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des collégiens et des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté

➤ **Penser l'évaluation des progrès et des acquisitions des élèves dans toutes leurs dimensions**

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves

C 7. Participer à la construction des parcours des élèves

En réfléchissant par exemple avec le tuteur terrain de manière contextualisée (au niveau de l'EPLE) et collective sur :

- les finalités de l'évaluation (diagnostique, formative, formatrice, sommative, certificative)
- les formes de l'évaluation : auto-évaluation, co-évaluation, évaluation par l'enseignant...
- les conceptions de l'évaluation : critères, connaissances, capacités et attitudes à évaluer
- la conception de l'étayage, modalités d'accompagnement vers l'autonomisation des élèves
- la construction des outils
- l'évaluation des travaux d'élèves : barème, notation, annotation
- les modalités de restitution des travaux et copies
- les remédiations
- le renseignement des bulletins d'élèves et du livret scolaire unique numérique
- l'intégration de l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la communication aux élèves et aux parents des éléments permettant d'accompagner l'élève dans son parcours éducatif (apprentissages réalisés, résultats des évaluations, conseils et objectifs d'apprentissages, parcours Avenir...)

➤ **Découvrir et participer aux instances décisionnelles et de concertation**

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation ; C 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ; C 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

C 10. Coopérer au sein d'une équipe ; C 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative ; C 12. Coopérer avec les parents d'élèves ; C 13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves

C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif ; C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative ; C 7. Participer à la construction des parcours des élèves

Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative

C 8. Travailler dans une équipe pédagogique

Votre tuteur terrain, en lien avec le chef d'établissement, peut vous aider à comprendre le rôle des instances aux sessions desquelles vous pouvez être invité. Vous pouvez ainsi mieux saisir leurs liens avec la définition de la politique de l'établissement.

Vous ferez en sorte de participer activement et efficacement aux **instances pour lesquelles il est important que vous siégiez** (selon les contraintes de votre emploi du temps à l'ESPE) :

- **conseils de classe** : objectifs, préparation, organisation...
- conseil pédagogique
- conseil de discipline
- **conseils d'enseignement**
- commission permanente
- conseil d'administration
- CESC Comité Éducation Santé Citoyenneté
- CVL Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne
- CVC Conseil de la Vie Collégienne
- conseil école-collège
- conseils de cycle 3 et cycle 4

RÔLE DU TUTEUR TERRAIN ACCOMPAGNER LE STAGIAIRE ET ÉVALUER SON PARCOURS

Le tuteur terrain participe à votre accompagnement et votre évaluation :

- par les visites dans vos classes, l'accueil dans les siennes
- les entretiens et échanges qu'il conduit
- par les écrits qu'il rédige

Au cours de l'année le tuteur terrain établit deux rapports : un rapport de positionnement (dit rapport d'étape) courant décembre et un rapport final (dit bilan de formation) début mai. Ils seront à transmettre aux inspecteurs.

Ces deux rapports constituent :

- ✓ un outil de validation à la disposition de l'inspecteur de la discipline pour la titularisation
- ✓ un outil de positionnement pour la mise en œuvre de l'accompagnement et de la formation
- ✓ un outil de repérage des difficultés voire de déclenchement du dispositif d'accompagnement renforcé
- par sa participation à au moins un rendez-vous professionnel et un temps d'observation de votre travail avec une classe réalisés par le tuteur ESPE
- par sa contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de votre projet individualisé de développement professionnel, en lien avec le tuteur ESPE

Le tuteur terrain est particulièrement vigilant aux premières manifestations de difficultés que vous rencontreriez, liées à votre personne (isolement au sein de l'équipe pédagogique, retards ou absences) ou liées au métier (problèmes de relation avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative, manque de préparation des séances pédagogiques, difficultés rencontrées dans le suivi des apprentissages des élèves). Il lui appartient d'en informer le chef d'établissement et de se concerter avec lui.

En cas de difficultés **possiblement** persistantes ou de dérives éventuelles, le tuteur terrain transmettra l'information au chef d'établissement, au tuteur ESPE ainsi qu'aux corps d'inspection afin que puisse être mis en place un renforcement du tutorat (le détail du dispositif est décrit dans l'annexe 2 « Dispositif d'Accompagnement Renforcé pour les fonctionnaires stagiaires en cas de difficultés »).

7 indicateurs peuvent alerter sur des difficultés d'un professeur fonctionnaire stagiaire :

- la sécurité des élèves non assurée
- une posture de fonctionnaire défaillante qui perdure
- des situations et des choix pédagogiques ou éducatifs qui ne permettent pas aux élèves d'apprendre, de progresser, malgré les conseils répétés des différents tuteurs
- des problèmes de gestion d'élèves qui ne se régulent pas
- une conduite d'évitement ne permettant pas l'échange professionnel
- une qualité de langue française insuffisante (registre lexical et grammatical non approprié)
- une communication avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative défaillante

Une visite conseil du stagiaire, décidée par l'inspection en lien avec l'ESPE, pourra être programmée en cours d'année pour faire le point sur les difficultés rencontrées, mettre en place un plan d'action individualisé et mesurer les effets du dispositif.

RÔLE DU TUTEUR OU DU RÉFÉRENT ESPE

Le tuteur ESPE organise au moins un rendez-vous professionnel sur le terrain, préparé en amont avec vous et votre tuteur terrain, y compris à distance, de manière à identifier les axes d'observation prioritaires à mobiliser lors du temps d'observation d'une situation de travail avec une classe. A l'issue de ce premier rendez-vous, les modalités de votre accompagnement ESPE dans la durée seront contractualisés : projet de développement professionnel, projet de progrès, suivi étroit (accompagnement renforcé, cf Annexe 2). La date du premier rendez-vous professionnel en établissement est transmise à votre chef d'établissement.

RÔLE DES DIFFÉRENTS AVIS DANS LA PROCÉDURE DE TITULARISATION

L'avis argumenté du chef d'établissement en vue de la titularisation du stagiaire s'appuie sur les temps de travail en équipe, les entretiens menés avec le professeur stagiaire et le tuteur terrain, sur le rapport d'étape de décembre et le bilan de formation de mai dont il a rempli les parties qui lui sont dédiées.

L'avis de l'IPR ou de l'IEN second degré se fonde sur les rapports du tuteur terrain, ainsi que sur une ou plusieurs visites d'inspection dans l'hypothèse où elles sont effectuées. Pour mémoire, l'inspection n'est obligatoire que dans le cas d'un renouvellement de stage et fortement souhaitable en cas de dysfonctionnement du fonctionnaire stagiaire. L'avis du directeur de l'ESPE repose sur l'assiduité du stagiaire dans son établissement tout comme à l'ESPE et à l'université. Il prend en compte également la validation du master ou celle du dossier professionnel réflexif.



Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation
des professeurs stagiaires second degré
Année scolaire 2017-2018

TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE
RAPPORT D'ETAPE 1 (sauf CPE et DOCUMENTALISTE)

DISCIPLINE :

A envoyer à l'inspection au plus tard le 11 décembre 2017
(rapporttuteur@ac-lille.fr pour les certifiés/agrégés et ce.ien@ac-lille.fr pour les PLP)

Cette fiche est à compléter par le tuteur et doit être **co-signée obligatoirement par le professeur stagiaire**
Elle comporte l'avis du chef d'établissement sur la formation du stagiaire.

RAPPORT DU PROFESSEUR CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

PROFESSEUR - STAGIAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'exercice :

TUTEUR

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Établissement d'exercice :

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES

Nombre d'observations du stagiaire effectuées par le tuteur depuis la rentrée : | _____ |
du tuteur par le professeur stagiaire depuis la rentrée : | _____ |

Nombre d'entretiens en présentiel | _____ |

RAPPORT D'ÉTAPE 1

Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences

Niveau 2 : compétences insuffisamment développées

Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences

Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences

Le professeur, porteur de savoirs et d'une culture commune				
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	1	2	3	4
Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.				
Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.				
Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.				
Accompagner les élèves pour faciliter la continuité d'un niveau de formation à un autre.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.				
Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.				
Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.				
Utiliser le vocabulaire spécifique approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
Le professeur, praticien expert des apprentissages				
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité	1	2	3	4
Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.				
Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.				
Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.				
Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.				
Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.				
Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique pertinent.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	1	2	3	4
Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.				
Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.				
Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.				
Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges, de partages et de collaboration entre pairs.				
Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité de tous.				
Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.				
Contribuer à l'orientation des élèves.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	1	2	3	4
En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.				
Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.				
Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.				
Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.				
Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.				
Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
Le professeur, pédagogue et éducateur au service de la réussite de tous les élèves				
C3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	1	2	3	4
Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.				
Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
C4. Prendre en compte la diversité des élèves	1	2	3	4
Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.				
Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			

C7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.				
Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
C8. Utiliser de manière pertinente une langue vivante étrangère dans des situations d'apprentissage	1	2	3	4
Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.				
C9. Intégrer de manière pertinente l'usage du numérique	1	2	3	4
Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.				
Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.				
Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.				
Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
Démarche de progression professionnelle (uniquement pour le bilan d'étape 2)				
C14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	1	2	3	4
Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.				

Observations éventuelles du tuteur terrain

Observations éventuelles du professeur-stagiaire concerné par le dispositif

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences

Niveau 2 : compétences insuffisamment développées

Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences

Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences

Le professeur, acteur du service public éducatif				
C1. Faire partager les valeurs de la République	1	2	3	4
Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.				
Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.				
C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	1	2	3	4
Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.				
Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.				
C6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	1	2	3	4
Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.				
Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.				
Le professeur, acteur de la communauté éducative				
C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	1	2	3	4
Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...)				
Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.				
C10. Coopérer au sein d'une équipe	1	2	3	4
Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.				
C11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	1	2	3	4
Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.				
Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.				
C12. Coopérer avec les parents d'élèves	1	2	3	4
Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.				
Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.				

Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le professeur-stagiaire

<p>Nom du professeur-stagiaire :</p> <p>Date :</p> <p>Signature</p>	<p>Nom du tuteur terrain :</p> <p>Date :</p> <p>Signature</p>	<p>Nom du chef d'établissement :</p> <p>Date :</p> <p>Signature</p>
---	---	---



Dispositif d'accueil, d'accompagnement
et de formation des professeurs stagiaires second degré
Année scolaire 2017-2018

**TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE
BILAN DE LA FORMATION (sauf CPE et DOCUMENTALISTE)**

DISCIPLINE :

À envoyer à l'inspection au plus tard le 9 mai 2018

(rapporttuteur@ac-lille.fr pour les certifiés/agrégés et ce.ien@ac-lille.fr pour les PLP)

Cette fiche est à compléter par le tuteur et doit être **co-signée obligatoirement par le professeur stagiaire**

Elle comporte l'avis du chef d'établissement sur la formation du stagiaire.

RAPPORT DU PROFESSEUR CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

PROFESSEUR - STAGIAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'exercice :

TUTEUR

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Établissement d'exercice :

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES

Nombre d'observations du professeur stagiaire effectuées par le tuteur sur l'année scolaire : |_____|

Nombre d'observations du tuteur effectuées par le professeur stagiaire sur l'année scolaire : |_____|

Nombre d'entretiens en présentiel : |_____|

Précisions éventuelles sur le suivi du professeur stagiaire :

BILAN DE LA FORMATION

Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences

Niveau 2 : compétences insuffisamment développées

Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences

Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences

Le professeur, porteur de savoirs et d'une culture commune				
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	1	2	3	4
Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les				
Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle				
Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans				
Accompagner les élèves pour faciliter la continuité d'un niveau de formation à un autre.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.				
Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.				
Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative				
Utiliser le vocabulaire spécifique approprié en fonction des situations et en tenant compte du				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
Le professeur, praticien expert des apprentissages				
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et	1	2	3	4
Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies				
Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de				
Prendre en compte les facteurs liés aux représentations et aux réalités sociales, économiques				
Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.				
Favoriser le développement de compétences transversales (créativité, responsabilité,				
Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique pertinent.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage					1	2	3	4
Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.								
Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent								
Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés								
Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.								
Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges,								
Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité de tous.								
Contribuer à l'orientation des élèves.								
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>					<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves					1	2	3	4
En situation d'apprentissage, repérer les difficultés et les points forts des élèves afin mieux								
Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation								
Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré								
Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités								
Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des								
Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de								
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>					<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
Le professeur, pédagogue et éducateur au service de la réussite de tous les élèves								
C3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage					1	2	3	4
Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.								
Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte des								
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>					<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
C4. Prendre en compte la diversité des élèves					1	2	3	4
Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.								
Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.								
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>					<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			

C7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité				
Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
C8. Utiliser de manière pertinente une langue vivante étrangère dans des situations	1	2	3	4
Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.				
C9. Intégrer de manière pertinente l'usage du numérique	1	2	3	4
Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour				
Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.				
Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.				
Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
Démarche de progression professionnelle				
C14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement	1	2	3	4
Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.				

Observations éventuelles du tuteur terrain

Observations éventuelles du professeur-stagiaire concerné par le dispositif

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences

Niveau 2 : compétences insuffisamment développées

Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences

Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences

Le professeur, acteur du service public éducatif				
C1. Faire partager les valeurs de la République	1	2	3	4
Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.				
Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.				
C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	1	2	3	4
Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.				
Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.				
C6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	1	2	3	4
Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.				
Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.				
Le professeur, acteur de la communauté éducative				
C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	1	2	3	4
Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...)				
Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.				
C10. Coopérer au sein d'une équipe	1	2	3	4
Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.				
C11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	1	2	3	4
Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.				
Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.				
C12. Coopérer avec les parents d'élèves	1	2	3	4
Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.				
Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.				

Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le professeur-stagiaire

Nom du professeur-stagiaire :	Nom du tuteur terrain :	Nom du chef d'établissement :
Date :	Date :	Date :
Signature	Signature	Signature



**Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation
des Conseillers Principaux d'Education stagiaires
Année scolaire 2017-2018**

**TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE
RAPPORT D'ETAPE 1 - CPE**

La fiche complétée et signée par le tuteur, le chef d'établissement et le stagiaire est à envoyer
au plus tard 11 décembre 2017

à l'IA IPR EVS du secteur et à Madame Terry IA IPR EVS en charge du dossier (francoise.terryn@ac-lille.fr)

Conseiller Principal d'Education - STAGIAIRE	
Nom :	Prénom :
Adresse électronique académique :	
Discipline : CPE	
Établissement d'exercice :	

TUTEUR	
Nom :	Prénom :
Adresse électronique académique :	
Etablissement d'exercice :	

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES	
Nombre d'observations du stagiaire effectuées par le tuteur :	_____
du tuteur par le CPE stagiaire :	_____
Nombre d'entretiens en présentiel	_____

	Dates	Durée en heures	Nature des activités observées Thèmes abordés
Visites du stagiaire			
Visites du tuteur			
Entretiens			

PREMIÈRE OBSERVATION

Durant cette première phase, l'attention porte sur les fondamentaux relatifs aux compétences du référentiel. Le tuteur veillera donc lors des visites à observer particulièrement les éléments ci-dessous.

Les items non observés ne feront pas l'objet d'une indication de niveau.

Niveau 1 : insuffisant

Niveau 2 : activité engagée, suffisant

Niveau 3 : appliqué, réalisé, satisfaisant

Niveau 4 : très satisfaisant, maîtrisé, en phase d'amélioration

1. Accompagner le parcours de l'élève au plan éducatif	1	2	3	4
Collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et sur l'activité de l'élève : ses résultats, les conditions de son travail ; participer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent				
Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets				
Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant à la réflexion sur la coordination des enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires				
2. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative				
Encourager et coordonner les initiatives de l'élève prises dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne, en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux et en créant une dynamique d'échanges				
Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative et les animer (CESC, CVL, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline)				
Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle				
3. Coopérer au sein d'une équipe				
Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives				
Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail, et en vue de favoriser la relation inter-degrés Coopérer dans la mise en place de projets, de travaux et d'évaluations collectifs				
4. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement				
Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent de la sérénité du climat scolaire				
Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves, et de lutter contre l'absentéisme				
Repérer les incivilités, les formes de violence et de harcèlement, et mettre en œuvre les mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques Elaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence				

Appréciations générales prenant en compte les compétences et explicitant pour celles observées les compétences établies, les compétences à améliorer

AVIS DU TUTEUR

C5 Accompagner le parcours de l'élève au plan pédagogique et éducatif

C6 Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative

C7 Coopérer au sein d'une équipe

C3 Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

Appréciation globale du tuteur sur l'ensemble de la période

Précisions apportées par le stagiaire, éléments d'auto-évaluation, orientation de l'activité professionnelle et objectifs de travail

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Indicateurs proposés à l'avis du Chef d'établissement en particulier sur les compétences « Faire partager les valeurs de la République », « Inscrire son action dans le cadre réglementaire » et « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques »

Niveau 1 : insuffisant

Niveau 2 : activité engagée, suffisant

Niveau 3 : appliqué, réalisé, satisfaisant

Niveau 4 : très satisfaisant, maîtrisé, en phase d'amélioration

Faire partager les valeurs de la République	1	2	3	4
Veiller à l'égalité entre les élèves				
Respecter le principe de laïcité et neutralité				
2. Inscrire son action dans le cadre réglementaire	1	2	3	4
Se situer dans la hiérarchie				
Remplir ses obligations de service : respect des horaires (assiduité, ponctualité)				
Remplir ses obligations de service : participation aux réunions obligatoires				
3. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	1	2	3	4
Contribuer à assurer la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir toute forme de violence				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage				
Respecter la confidentialité des informations individuelles				
Contribuer à identifier des discriminations, des comportements à risques et contribuer à leur résolution				
4. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	1	2	3	4
Participer aux travaux des différents conseils en contribuant à la réflexion				
5. Coopérer au sein d'une équipe	1	2	3	4
Coopérer dans la mise en place de projets collectifs				
6. Intégrer les éléments de la culture numérique	1	2	3	4
Utiliser les ressources numériques de l'établissement, et le cas échéant l'ENT				

Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le CPE stagiaire

Nom du CPE stagiaire :	Nom du CPE tuteur terrain :	Nom du chef d'établissement :
Date :	Date :	Date :
Signature	Signature	Signature



**Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation
des Conseillers Principaux d'Education stagiaires
Année scolaire 2017-2018**

**TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE
BILAN DE LA FORMATION - CPE**

La fiche complétée et signée par le tuteur, le chef d'établissement et le stagiaire
est à envoyer **au plus tard le 9 mai 2018**

à l'IA IPR EVS du secteur et à Madame Terryn IA IPR EVS en charge du dossier (francoise.terryn@ac-lille.fr)

Conseiller Principal d'Éducation STAGIAIRE	
Nom :	Prénom :
Adresse électronique académique :	
Établissement d'exercice :	

Conseiller principal d'Éducation TUTEUR	
Nom :	Prénom :
Adresse électronique académique :	
Etablissement d'exercice :	

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES	
Nombre d'observations du stagiaire effectuées par le tuteur depuis le rapport 2 1: _____	
du tuteur par le CPE stagiaire depuis le rapport 2 1: _____	
Nombre d'entretiens en présentiel _____	

	Dates	Durée en heures	Nature des activités observées Thèmes abordés
Visites du stagiaire			
Visites tuteur			
Entretiens			

DEUXIÈME OBSERVATION

Durant cette deuxième phase, l'attention porte sur l'ensemble du référentiel des compétences à maîtriser en fin de formation.

Niveau 1 : insuffisant

Niveau 2 : activité engagée, suffisant

Niveau 3 : appliqué, réalisé, satisfaisant

Niveau 4 : très satisfaisant, maîtrisé, en phase d'amélioration

5. Travailler dans une équipe pédagogique	1	2	3	4
Inscrire son intervention dans le cadre des choix retenus et assumés collectivement, au service d'une cohérence d'action, notamment dans le cadre du projet d'établissement				
Coopérer avec ses collègues enseignants pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances et de compétences, référentiels professionnels, etc.)				
Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et prendre en compte les transitions d'un cycle à l'autre				
6. Savoir coopérer avec les parents et les autres partenaires de l'établissement				
Identifier les rôles et l'action des différents partenaires tels que les parents d'élèves, les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques				
Assurer la continuité du dialogue avec les parents, notamment pour promouvoir l'assiduité et favoriser le projet personnel de l'élève				
Analyser avec les parents les progrès et le parcours leur(s) enfant(s) en vue d'identifier les aptitudes, de repérer les difficultés et les possibilités d'y remédier et de valoriser les réussites, afin d'aider leur enfant dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel et le cas échéant de son projet professionnel				
Participer à l'élaboration, à l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation de projets collectifs associant les partenaires de l'établissement. Contribuer à l'implantation et à la consolidation de partenariats				
7. Connaître et savoir prendre en compte la diversité des élèves				
Adapter son action éducative à la diversité des élèves				
Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap				
8. Participer à la construction des parcours des élèves				
Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation, à l'accompagnement éducatif et aux programmes personnalisés de réussite éducative, ainsi qu'à la mise en place de l'accompagnement personnalisé				
Contribuer, avec les enseignants, les professeurs-documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues et d'orientation, à conseiller les élèves dans l'élaboration de leur projet personnel				
Assurer la liaison avec les responsables des prises en charges complémentaires des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée, (classes à horaires, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau)				

Appréciations prenant en compte les 5 champs de compétences et explicitant pour celles observées les compétences établies, les compétences à améliorer et les conseils donnés

**C1 : Savoir transmettre et faire partager les valeurs de la République, dont la laïcité.
Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres**

C8 : Travailler dans une équipe pédagogique

C9 : Savoir coopérer avec les parents et les autres partenaires de l'établissement

C7 : Participer à la construction des parcours des élèves

Appréciation globale du tuteur sur l'ensemble de la période

Observations du CPE stagiaire

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Indicateurs proposés à l'avis du Chef d'établissement en particulier sur les compétences « Faire partager les valeurs de la République », « Inscrire son action dans le cadre réglementaire », « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques » et « Coopérer au sein d'une équipe »

Niveau 1 : insuffisant

Niveau 2 : activité engagée, suffisant

Niveau 3 : appliqué, réalisé, satisfaisant

Niveau 4 : très satisfaisant, maîtrisé, en phase d'amélioration

Faire partager les valeurs de la République	1	2	3	4
Veiller à l'égalité entre les élèves				
Respecter le principe de laïcité et neutralité (obligation de réserve)				
2. Inscrire son action dans le cadre réglementaire	1	2	3	4
Se situer dans la hiérarchie				
Remplir ses obligations de service : respect des horaires (assiduité, ponctualité)				
Remplir ses obligations de service : participation aux réunions obligatoires				
3. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	1	2	3	4
Contribuer à assurer la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir toute forme de violence				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage				
Respecter la confidentialité des informations individuelles				
Contribuer à identifier des discriminations, des comportements à risques et contribuer à leur résolution				
4. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	1	2	3	4
Participer aux travaux des différents conseils en contribuant à la réflexion				
Entretenir un dialogue constructif avec les parents dans l'élaboration du parcours de l'élève				
5. Coopérer au sein d'une équipe	1	2	3	4
Inscrire son action dans un cadre collectif				
Coopérer dans la mise en place de projets collectifs				
6. Intégrer les éléments de la culture numérique	1	2	3	4
Utiliser l'ENT de l'établissement (cahier de textes, notes...)				

Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le CPE stagiaire

Nom du CPE stagiaire :	Nom du CPE tuteur terrain :	Nom du chef d'établissement :
Date :	Date :	Date :
Signature	Signature	Signature



Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des professeurs stagiaires documentaliste second degré
Année scolaire 2017-2018

**TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE
RAPPORT D'ETAPE 1 - DOCUMENTALISTE**

DISCIPLINE : PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

A envoyer à l'inspection au plus tard le 11 décembre 2017
(ce.ipr@ac-lille.fr)

Référent IA IPRS EVS du secteur : francoise.blondeel@ac-lille.fr; francoise.terrryn@ac-lille.fr; thierry.tesson@ac-lille.fr;
franck.laurent@ac-lille.fr

Cette fiche est à compléter par le tuteur et doit être **co-signée obligatoirement par le professeur stagiaire**
Elle comporte l'avis du chef d'établissement sur la formation du stagiaire.

RAPPORT DU PROFESSEUR CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

PROFESSEUR - STAGIAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'exercice :

TUTEUR

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Établissement d'exercice :

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES

Nombre d'observations du stagiaire effectuées par le tuteur depuis la rentrée : |_____|
du tuteur par le professeur stagiaire depuis la rentrée : |_____|

Nombre d'entretiens en présentiel |_____|

RAPPORT D'ÉTAPE 1

Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences

Niveau 2 : compétences insuffisamment développées

Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences

Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences

Le professeur, porteur de savoirs et d'une culture commune				
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	1	2	3	4
Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.				
Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.				
Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.				
Accompagner les élèves pour faciliter la continuité d'un niveau de formation à un autre.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.				
Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.				
Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.				
Utiliser le vocabulaire spécifique approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
Le professeur, praticien expert des apprentissages				
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité	1	2	3	4
Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.				
Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.				
Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.				
Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.				
Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.				
Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique pertinent.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves					1	2	3	4
Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.								
Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.								
Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.								
Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges, de partages et de collaboration entre pairs.								
Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité de tous.								
Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.								
Contribuer à l'orientation des élèves.								
<i>Points positifs</i>					<i>Perspectives de progrès</i>			
P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves					1	2	3	4
En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin de mieux assurer la progression des apprentissages.								
Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.								
Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.								
Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.								
Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.								
Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.								
<i>Points positifs</i>					<i>Perspectives de progrès</i>			
Le professeur, pédagogue et éducateur au service de la réussite de tous les élèves								
C3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage					1	2	3	4
Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.								
Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.								
<i>Points positifs</i>					<i>Perspectives de progrès</i>			
C4. Prendre en compte la diversité des élèves					1	2	3	4
Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.								
Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.								
<i>Points positifs</i>					<i>Perspectives de progrès</i>			

C7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.				
Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
C8. Utiliser de manière pertinente une langue vivante étrangère dans des situations d'apprentissage	1	2	3	4
Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.				
C9. Intégrer de manière pertinente l'usage du numérique	1	2	3	4
Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.				
Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.				
Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.				
Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
Démarche de progression professionnelle (uniquement pour le bilan d'étape 2)				
C14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	1	2	3	4
Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.				

Observations éventuelles du tuteur terrain

Observations éventuelles du professeur-stagiaire concerné par le dispositif

Compétences spécifiques au professeur documentaliste				
D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information	1	2	3	4
Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.				
Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.				
Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.				
Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement	1	2	3	4
Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.				
Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles (politique d'acquisition).				
Veiller à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves en s'appuyant sur la situation particulière de l'établissement (politique d'acquisition).				
Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) pour favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.				
Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.				
Concevoir et mettre en œuvre une veille informationnelle et documentaire.				
Evaluer le fonctionnement du centre de documentation et d'information.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			

D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	1	2	3	4
Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.				
Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.				
Mettre en place des projets qui stimulent la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique				
Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences

Niveau 2 : compétences insuffisamment développées

Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences

Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences

Le professeur, acteur du service public éducatif				
C1. Faire partager les valeurs de la République	1	2	3	4
Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.				
Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.				
C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	1	2	3	4
Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.				
Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.				
C6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	1	2	3	4
Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.				
Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.				
Le professeur, acteur de la communauté éducative				
C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	1	2	3	4
Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...)				
Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.				
C10. Coopérer au sein d'une équipe	1	2	3	4
Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.				
C11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	1	2	3	4
Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.				
Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.				
C12. Coopérer avec les parents d'élèves	1	2	3	4
Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.				
Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.				

Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le professeur-stagiaire

Nom du professeur-stagiaire :	Nom du tuteur terrain :	Nom du chef d'établissement :
Date :	Date :	Date :
Signature	Signature	Signature



Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des professeurs
stagiaires documentaliste second degré
Année scolaire 2017-2018

**TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE
BILAN DE LA FORMATION - DOCUMENTALISTE**

DISCIPLINE : PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

A envoyer à l'inspection au plus tard le 9 mai 2018
(ce.ipr@ac-lille.fr)

Référent IA IPRS EVS du secteur : francoise.blondeel@ac-lille.fr; francoise.terryn@ac-lille.fr; thierry.tesson@ac-lille.fr;
franck.laurent@ac-lille.fr)

Cette fiche est à compléter par le tuteur et doit être **co-signée obligatoirement par le professeur stagiaire**
Elle comporte l'avis du chef d'établissement sur la formation du stagiaire.

RAPPORT DU PROFESSEUR CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

PROFESSEUR - STAGIAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'exercice :

TUTEUR

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Établissement d'exercice :

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES

Nombre d'observations du professeur stagiaire effectuées par le tuteur sur l'année scolaire : |_____|

Nombre d'observations du tuteur effectuées par le professeur stagiaire sur l'année scolaire : |_____|

Nombre d'entretiens en présentiel : |_____|

Précisions éventuelles sur le suivi du professeur stagiaire :

BILAN DE LA FORMATION

Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences

Niveau 2 : compétences insuffisamment développées

Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences

Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences

Le professeur, porteur de savoirs et d'une culture commune				
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	1	2	3	4
Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.				
Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.				
Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.				
Accompagner les élèves pour faciliter la continuité d'un niveau de formation à un autre.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.				
Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.				
Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.				
Utiliser le vocabulaire spécifique approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
Le professeur, praticien expert des apprentissages				
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité	1	2	3	4
Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.				
Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.				
Prendre en compte les facteurs liés aux représentations et aux réalités sociales, économiques sexuées, culturelles dans l'accès aux connaissances				
Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.				
Favoriser le développement de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.				
Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique pertinent.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	1	2	3	4
Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance				
Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.				
Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.				
Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.				
Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges, de partages et de collaboration entre pairs.				
Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité de tous.				
Contribuer à l'orientation des élèves.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	1	2	3	4
En situation d'apprentissage, repérer les difficultés et les points forts des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.				
Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.				
Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.				
Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.				
Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.				
Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
Le professeur, pédagogue et éducateur au service de la réussite de tous les élèves				
C3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	1	2	3	4
Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.				
Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte des apports de la recherche.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
C4. Prendre en compte la diversité des élèves	1	2	3	4
Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.				
Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			

C7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.				
Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
C8. Utiliser de manière pertinente une langue vivante étrangère dans des situations d'apprentissage	1	2	3	4
Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.				
C9. Intégrer de manière pertinente l'usage du numérique	1	2	3	4
Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.				
Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.				
Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.				
Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
Démarche de progression professionnelle				
C14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	1	2	3	4
Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.				

Compétences spécifiques au professeur documentaliste				
D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information	1	2	3	4
Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.				
Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.				
Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.				
Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.				
<i>Points positifs</i>	<i>Éléments de progrès</i>			

D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement	1	2	3	4
Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.				
Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles (politique d'acquisition).				
Veiller à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de l'établissement (politique d'acquisition).				
Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) pour favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.				
Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.				
Concevoir et mettre en œuvre une veille informationnelle et documentaire.				
Evaluer le fonctionnement du centre de documentation et d'information.				
<i>Points positifs</i>	<i>Éléments de progrès</i>			

D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	1	2	3	4
Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.				
Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.				
Mettre en place des projets qui stimulent la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique				
Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.				
<i>Points positifs</i>	<i>Éléments de progrès</i>			

Observations éventuelles du tuteur terrain
Observations éventuelles du professeur-stagiaire concerné par le dispositif

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences

Niveau 2 : compétences insuffisamment développées

Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences

Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences

Le professeur, acteur du service public éducatif				
C1. Faire partager les valeurs de la République	1	2	3	4
Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.				
Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.				
C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	1	2	3	4
Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.				
Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.				
C6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	1	2	3	4
Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.				
Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.				
Le professeur, acteur de la communauté éducative				
C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	1	2	3	4
Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...)				
Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.				
C10. Coopérer au sein d'une équipe	1	2	3	4
Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.				
C11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	1	2	3	4
Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.				
Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.				
C12. Coopérer avec les parents d'élèves	1	2	3	4
Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.				
Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.				

Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le professeur-stagiaire :

<p>Nom du professeur-stagiaire :</p> <p>Date :</p> <p>Signature</p>	<p>Nom du tuteur terrain :</p> <p>Date :</p> <p>Signature</p>	<p>Nom du chef d'établissement :</p> <p>Date :</p> <p>Signature</p>
--	--	--



Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale
du Nord



Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale
du Pas-de-Calais

ANNEXE 1 : FICHE D'AUTOPOSITIONNEMENT DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE (exemplaire enseignant)

en Master 2, DU EEF Entrer dans le métier d'enseignant du premier, du second degré
ou en DU EEF Poursuivre ou Conforter son entrée dans le métier d'enseignant du premier, du second degré
ou en DU EEF Enrichir son entrée dans le métier d'enseignant du second degré

Année universitaire 2017/2018

Nom du fonctionnaire-stagiaire :	Site ESPE de formation :
Nom de l'école ou de l'établissement :	Niveau (x) de classe :
Ville :	Effectifs par classe :
Circonscription (pour le premier degré) :	
Nom du Tuteur terrain :	Nom du Tuteur ESPE :

Ce document participe du **projet individualisé de développement professionnel** du fonctionnaire-stagiaire inscrit en Master 2 et dans le Diplôme Universitaire Enseignement, Éducation et Formation (EEF), parcours Entrer dans le métier d'enseignant du premier, du second degré ou inscrit en DU EEF Poursuivre ou Conforter son entrée dans le métier d'enseignant du premier, du second degré.

Dans le cadre d'une **démarche individuelle d'analyse réflexive** et par le **dialogue** avec ses **tuteurs**, ce document lui permet de faire le point sur sa **compréhension des exigences relatives à l'exercice du métier aujourd'hui** représentées entre autres par les **compétences professionnelles** présentes dans le Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

Ce document est destiné à être **renseigné 3 fois** au cours de l'année selon des modalités différentes :

- fin **septembre** : le stagiaire le complète **en autonomie** au regard de ses premières analyses, ou en concertation avec son tuteur terrain
- en **novembre – décembre** : le document renseigné en septembre enrichit le **dialogue** entre le stagiaire et ses tuteurs lors du rendez-vous professionnel tripartite et de l'observation en situation **du tuteur ESPE**. Il est alors complété à nouveau par le stagiaire.
- en **mars - avril** : le document permet au stagiaire de fixer les objectifs de formation de la dernière période et son projet de développement professionnel de manière prospective, dans le cadre d'une démarche de type formation tout au long de la vie, et d'en informer ses tuteurs.

Il se compose de tableaux et de la liste des compétences organisées en bloc, chacune accompagnée d'un **curseur** sur lequel le stagiaire indique le degré de maîtrise des compétences tel qu'il l'estime (1 = le niveau le plus faible et 9 le plus élevé), et dispose d'un **espace** lui permettant d'explicitier son positionnement de manière synthétique.

Le stagiaire dépose ce document dans l'espace partagé de son **e-portfolio** de manière à ce que ses tuteurs puissent le consulter et le renseignent régulièrement. Il en propose un exemplaire papier lors des visites conseil.

Le stagiaire inscrit en **DU Poursuivre** ou en **DU Conforter** complète la totalité des intitulés des modules de formation cités dès qu'ils sont portés à sa connaissance et renseigne leurs dates et leur durée.

Le stagiaire inscrit en **DU Enrichir** ne complète pas le premier cadre mais renseigne les deux suivants.

Le stagiaire **inscrit en Master 2** ou en **DU Entrer** ne complète aucun des trois cadres qui suivent et passe directement à ceux dédiés aux compétences.

MODULES D'APPROFONDISSEMENTS THÉMATIQUES SUIVIS		
	Date 1	Date 2
1		
2		
3		

CONTENUS ET TEMPS DE FORMATION CONTINUE (18h) suivis dans le cadre des animations pédagogiques (collègues du premier degré) ou dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF, collègues du second degré)		
	Date	Durée

CONFÉRENCES DES MATINALES DE LA RECHERCHE SUIVIES EN PRÉSENTIEL OU EN DISTANCIEL	
	Date
1	
2	
3	

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

CC 1. Faire partager les valeurs de la République ; CC 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ; CC 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes

Date									Commentaires :
1				5				9	
Date									Commentaires :
1				5				9	
Date									Commentaires :
1				5				9	

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication ; CC10. Coopérer au sein d'une équipe ; CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative ; CC12. Coopérer avec les parents d'élèves ; CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Date									Commentaires :
1				5				9	
Date									Commentaires :
1				5				9	
Date									Commentaires :
1				5				9	

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique									
P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ; P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement									
Date					Commentaires				
1			5						
Date					Commentaires				
1			5						
Date					Commentaires				
1			5						
Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses									
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ; P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ; P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves ; CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; CC4 Prendre en compte la diversité des élèves ; CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation									
Date					Commentaires				
1			5						
Date					Commentaires				
1			5						
Date					Commentaires				
1			5						
Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication									
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier									
Date					Commentaires				
1			5						
Date					Commentaires				
1			5						
Date					Commentaires				
1			5						
Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail									
CC 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel									
Date					Commentaires				
1			5						
Date					Commentaires				
1			5						
Date					Commentaires				
1			5						

ANNEXE 2 : LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE EN CAS DE DIFFICULTÉS

Les difficultés constatées doivent être évaluées pour adapter le type -d'intervention :

- déclenchement en cas de risques éventuels d'aggravation, de difficultés à conduire son enseignement
- signalement en cas de constat d'attitudes mettant en danger les personnes (élèves, professeur lui-même) ou l'institution
- d'absence de progrès significatifs, de travail ou d'investissement dans l'établissement
-

Le déclenchement intervient lors du constat de difficultés professionnelles éprouvées par le professeur stagiaire ; celles-ci doivent être entendues ou lui être signalées le plus tôt possible et faire l'objet d'une analyse et doit déboucher sur des conseils et un programme d'aide communiqués au professeur stagiaire. En effet, un éventuel avis de non titularisation ne sera suffisamment étayé que si les responsables de la formation peuvent démontrer qu'ils ont tout mis en œuvre pour aider le professeur stagiaire à surmonter ses difficultés (tant dans les savoirs disciplinaires que dans la pédagogie et la gestion de classe)

Qui déclenche ?	Auprès de qui déclencher ?	Comment déclencher ?
Le professeur stagiaire	Directement au DAR : coordo.dar@espe-Inf.fr Le chef d'établissement Le tuteur terrain Le tuteur ESPE	Toutes les possibilités de déclenchement sont laissées possibles afin que le stagiaire se sentant en difficulté trouve l'interlocuteur qui pourra l'inscrire dans le dispositif.
Le tuteur terrain	Le chef d'établissement et l'ESPE : coordo.dar@espe-Inf.fr	Une note brève précise les difficultés et les conseils donnés à l'issue d'un entretien
Le tuteur ESPE	coordo.dar@espe-Inf.fr	Grâce au rapport de visite ou par mail pour expliquer les difficultés constatées
Le chef d'établissement d'affectation	L'inspecteur de la discipline Et l'ESPE : coordo.dar@espe-Inf.fr	Une note précise les difficultés et les conseils donnés

Au-delà du déclenchement, qui assure le suivi ?	Au-delà de l'alerte quel type d'accompagnement préconiser ?
Le tuteur scolaire	Renforcer l'accompagnement.
Le chef d'établissement d'affectation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier avec le tuteur et le stagiaire, les dispositions susceptibles d'apporter une aide dans l'établissement ▪ Echanger avec le stagiaire ▪ Echanger avec l'inspecteur de discipline sur le programme d'aide dans l'établissement proposé au stagiaire ▪ Continuer à signaler les difficultés persistantes au DAR afin de renforcer l'accompagnement dans le dispositif ▪
L'inspecteur de discipline	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance du programme d'aide dans l'établissement ▪ Définir des compléments de formation ▪ Le cas échéant, solliciter les services compétents pour la définition d'une aide ou d'une prise en charge spécifique
L'ESPE	Sur la base des difficultés rencontrées par le professeur stagiaire et des besoins exprimés par l'inspecteur référent de la discipline, rechercher les mises en œuvre d'une aide personnalisée.

Le **Dispositif d'Accompagnement Renforcé** mettra en place une visite dans l'établissement le plus rapidement possible après le déclenchement. Cette visite effectuée par un formateur DAR non disciplinaire qui observera, diagnostiquera et proposera un protocole d'action pour l'année.

Un stage de renforcement de 18 heures (3 journées de formation le jeudi) pourra être proposé au professeur stagiaire en fonction de ses difficultés.

Le DAR informera le chef d'établissement ainsi que le tuteur terrain, par l'envoi dans l'établissement d'un rapport DAR, ce rapport permettra de faire un constat, une analyse ainsi que de préconiser la marche à suivre pour la réussite du stage. Ce rapport sera à remettre en dernier lieu au professeur stagiaire.

ANNEXE 3 : UTILISATION DU E-PORTFOLIO

Vous disposez d'un **e-portfolio**(disponible sur la plate-forme Mahara) dont certains espaces, partagés avec les acteurs de la formation (Chef d'établissement, tuteur terrain, tuteur ESPE), vous permettent d'échanger régulièrement sur l'évolution du degré de maîtrise de ses compétences professionnelles par une **démarche d'auto-positionnement**, évolutive et concertée, dans une perspective de **développement professionnel tout au long de la vie**, initiée dès votre formation initiale.

Il vous sera demandé de déposer vos documents de préparation (leçons, progressions, séances, séquences, supports...) sur votre page professionnelle Mahara et d'inviter votre tuteur ESPE pour partager ces informations dès le mois d'octobre.

Au moins un rendez-vous professionnel tripartite sur le terrain sera organisé dans le cadre d'un temps d'observation de travail avec votre classe, entre vous, votre tuteur terrain et votre tuteur ESPE. Ce rendez-vous pourra être préparé en amont en utilisant votre espace professionnel partagé avec vos tuteurs (ESPE et terrain). Le compte rendu sera accessible sur ce même espace.

A l'issue de ce premier rendez vous (voir note de cadrage, en ligne) le suivi pourra prendre diverses formes, et dans le cas de travaux en distanciel ou de regroupements de stagiaires sur une même thématique, la création de groupes de travail thématiques à partir de votre e-portfolio est recommandée.

Ce portefeuille de compétences pourra être enrichi régulièrement tout au long de la carrière de l'enseignant, professeur documentaliste ou CPE. En effet, la réforme de l'évaluation des personnels intitulée « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », dans le cadre des rendez-vous de carrière, prévoit une évaluation croisant les regards des chefs d'établissement et des corps d'inspection. Cette évaluation s'appuiera notamment sur des entretiens entre ces personnels d'encadrement et le fonctionnaire. A ce titre, celui-ci sera d'autant plus acteur de son évaluation en s'inscrivant dans une posture réflexive, et en collectant les éléments constitutifs de son évolution professionnelle afin d'alimenter sa réflexion et son propos lors de cet entretien et des évolutions de carrière qu'il pourrait envisager

L'accès à la plate-forme Mahara se fait :

- via l'url <http://mahara.espe-Inf.fr/>
- à partir de l'ent <http://ent.espe-Inf.fr/render.userLayoutRootNode.uP>
- à partir d'une page Moodle.

Un tutoriel de prise en main est disponible sur le site l'ESPE

- lien permettant l'accès au tutoriel : <http://www.espe-Inf.fr/spip.php?article378>

Alain Opoczynski alain.opoczynski@espe-Inf.fr

assistance_utilisation_mahara@espe-Inf.fr

ANNEXE 4 : EXEMPLE DE BULLETIN DE VISITE DU TUTEUR ESPE en attente